



## EXTRAORDINAIRE CONSEIL

le 29 décembre 2023

09 h 30

### PRÉSENTS

M. Georges R. Savoie  
M. Philippe Allain  
Mad. Albertine Savoie  
M. Denis Doiron  
M. Eymard Savoie  
M. Michael Comeau

### AUTRES

M. Jeannot Doiron, directeur général et  
greffier municipal

#### 1. Ouverture de la réunion

M. le maire procède à l'ouverture de la réunion extraordinaire du conseil à 9h30.

#### 2. Vérification du quorum

M. le maire s'assure que le quorum soit atteint.

#### 3. Adoption de l'ordre du jour

23-5137

**Proposé par** M. Denis Doiron

**Appuyé par** M. Michael Comeau

Que l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du conseil du 29 décembre 2023 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ**

**4. Divulgence de conflits d'intérêts.**

Aucune déclaration.

**5. Considération de l'objet de la réunion**

**5.1 Transfert du fonds de développement des communautés canadienne (FDCC) vers le fond de fonctionnement général 2023.**

23-5138

**Proposé par** M. Philippe Allain

**Appuyé par** Mad. Albertine Savoie

Que le conseil municipal accepte de faire d'un transfert du FDCC vers le fond de fonctionnement général au montant de 9 145.57 \$ et un transfert du FDCC vers le fond de fonctionnement d'égouts aux montants de 6 261.33 \$ et 6 190.68 \$.

**ADOPTÉ**

**5.2 Transfert du fonds de réserve capital général vers le fond de fonctionnement général.**

23-5139

**Proposé par** M. Eymard Savoie

**Appuyé par** M. Michael Comeau

Que le conseil municipal accepte de faire un transfert du fonds de réserve capital général vers le fond de fonctionnement général au montant de 100 000 \$.

**ADOPTÉ**

**5.3 Transfert du fonds de fonctionnement égout vers le fonds de réserve de fonctionnement d'égout.**

23-5140

**Proposé par** M. Eymard Savoie

**Appuyé par** M. Denis Doiron

Que le conseil municipal accepte de faire un transfert du fond de fonctionnement d'égout vers le fonds de réserve d'égout au montant de 5 000 \$.

**ADOPTÉ**

**6. Levée d'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, M. Eymard Savoie, propose l'ajournement à 10h30.

Le procès-verbal du 29 décembre 2023 a été révisé et adopté par le conseil municipal le 22 janvier

---

Mad. Jessica Robichaud MacKnight,  
greffière suppléante

---

M. Georges R. Savoie, Maire